

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS DENAT
DIRECTEUR DE LA VOIRIE ET DE L'AMENAGEMENT**

A.D R.H. n° 11-504

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 10-344 du 1er mars 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François DENAT, Directeur de la Voirie et de l'Aménagement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François DENAT, Ingénieur en chef territorial exerçant les fonctions de Directeur de la Voirie et de l'Aménagement, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause,

Article 2 : La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Jean-François DENAT peut être exercée chacun dans le domaine qui le concerne par :

- Monsieur Eric BENECH, ingénieur principal,
- Monsieur Pascal PERRY, technicien principal 1ère classe,
- Monsieur Alain PETIT, ingénieur principal,
- Mademoiselle Elisabeth PRUNES, technicien principal 1ère classe,
- Monsieur Thierry SOUSBANC, ingénieur principal,
- Madame Nathalie TOURNEBIZE, rédacteur chef.

Article 3 : La délégation de signature conférée à Monsieur Jean-François DENAT peut être exercée chacun dans le domaine qui le concerne par les chefs des subdivisions départementales et par le chef du Parc Routier ci-dessous désignés :

- Castelsarrasin : Monsieur Thierry PEZZUTTO, technicien principal 1ère classe,
- Lauzerte : Monsieur Christian BERNADOU, technicien principal 1ère classe,
- Montauban : Monsieur Jean-Paul BAYSSE, ingénieur principal,
- Saint-Antonin-Noble-Val : Madame Nadine DELRIEU-MERIC, technicien principal 1ère classe,
- Valence-d'Agen : Monsieur Jacques LASSEBIE, ingénieur,
- Verdun-sur-Garonne : Monsieur Christian DUCLOS, technicien principal 1ère classe,
- Parc Routier : Monsieur Michel PISTOILLER, technicien principal 1ère classe.

Article 4 : Dans le cadre du service continu, de la viabilité hivernale, de la mise œuvre de Plans Particuliers d'Intervention, assortis ou non, d'une cellule de crise mise en œuvre et gérée par la Préfecture, chaque cadre de permanence est autorisé à signer les arrêtés relatifs à :

- la mise en action renforcée des agents de subdivision,
- la coupure de circulation sur routes départementales,
- la remise en circulation sur routes départementales.

Article 5 : L'arrêté départemental R.H. n° 10-344 du 1er mars 2010 susvisé est abrogé.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 31 mars 2011

Le Président,

*
* *